



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat 2023-GC-211

Irrigation : mise en place d'une stratégie renforcée, d'un plan d'action et de mesures concrètes pour optimiser les besoins régionaux d'irrigation et pour développer le système d'irrigation dans notre canton

Auteur-e-s :	Esseiva Catherine / Dafflon Hubert
Nombre de cosignataires :	4
Dépôt :	14.09.2023
Développement :	14.09.2023
Transmission au Conseil d'Etat :	14.09.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	27.02.2024

I. Résumé du postulat

Par postulat développé et déposé le 14.09.2023, les député-e-s Catherine Esseiva et Hubert Dafflon demandent au Conseil d'Etat de définir une stratégie spécifique renforcée et la mise en place d'un plan d'action pour l'irrigation. Ils souhaitent que le Conseil d'Etat mette en œuvre une stratégie permettant de développer des infrastructures d'irrigation répondant aux besoins de l'agriculture fribourgeoise tout en garantissant une gestion efficace et durable des ressources.

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner que le canton travaille de longue date en collaboration avec différents acteurs de la branche et nos cantons voisins à la mise en place d'action pour l'irrigation. Il partage les préoccupations et les considérations relevées par les dépositaires du postulat. L'irrigation représente un axe important de la stratégie cantonale d'adaptation de l'agriculture au dérèglement climatique.

Actuellement, Grangeneuve est en train d'élaborer une stratégie d'irrigation pour soutenir le développement d'infrastructures d'irrigation performantes qui permettent d'assurer la production agricole locale tout en garantissant une utilisation durable des ressources hydriques. Cette démarche est financée par le plan climat. Un comité de pilotage inter-directionnel réunissant la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a été mis en place pour le suivi de ce travail, pour assurer une coordination des projets d'irrigation d'envergure et faciliter leur réalisation et avoir une plate-forme transversale pour la thématique des prélèvements d'eau pour l'agriculture. Un mandat a été donné à un groupement de bureaux. La direction de projet est assurée par le Secteur Amélioration des structures de Grangeneuve, appuyé par un comité de projet composé de collaborateurs de Grangeneuve, du Service de l'environnement (SEn), du Service des forêts et de la nature (SFN) ainsi que de trois agriculteurs (experts maraîchage et grandes cultures). Un rapport sera délivré en 2024 et présenté au Conseil d'Etat. Il comprendra :

- > la vision à long terme pour le développement de l'irrigation en vue de renforcer la résilience de l'agriculture face au dérèglement climatique et de maintenir son potentiel de production alimentaire ;
- > des lignes directrices pour le développement des infrastructures d'irrigation : où investir dans des projets d'irrigation et à quelles conditions ;
- > un plan d'action pour le développement d'une irrigation efficiente et performante dans le canton (y c. formation, conseils, monitoring, ...).

La majorité des questions soulevées par le présent postulat font partie intégrante du cahier des charges de cette stratégie cantonale en matière d'irrigation. Les objectifs du postulat et du mandat Stratégie d'irrigation se rejoignent en grand partie.

Dès lors, le Conseil d'Etat est favorable à ce que soit réalisée l'analyse demandée par les auteurs du postulat et propose de présenter le rapport de stratégie d'irrigation en cours d'élaboration comme réponse à cette intervention parlementaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le postulat.